

Image not found or type unknown



association de consommateur

Par **georges62460**, le **23/07/2009** à **16:06**

j'ai mis entre les mains d'une association de consommateur un dossier pour lequel on me reclamme par l'intermediaire d'un huissier de justice une somme de plus de 10600€ pour une voiture saisie il y a plus de 25 ans est ce que une association de consommateur peu me defendre car dans ce dossier il n'y a jamais eu de jugement